## REPUBLIQUE TUNISIENNE MUNICIPALITE DE TUNIS



## **COMMUNIQUE**

## Programme de lutte contre les moustiques provenant des gîtes naturels

Dans le cadre du programme de lutte contre les moustiques provenant des gîtes naturels, la municipalité de Tunis informe les apiculteurs qu'un traitement par voie aérienne des berges de Sabkhet Séjoumi, ainsi que les gîtes situés dans les régions suivantes :

- Les zones marécageuses situées à proximité de la cité El Hidhab (commune de Tunis)
- Les zones marécageuses situées de part et d'autre de la route Tunis-Zaghouan (commune de Tunis)

Aura lieu pendant la période allant du 26 octobre au 5 novembre 2018.

A cet effet, les apiculteurs de la région sont invités à prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger leurs ruches d'abeilles, et ce, durant toute la période indiquée ci-dessus.

Pour de plus amples informations, prière contacter le laboratoire de la municipalité de Tunis, sis à l'avenue Taïb M'hiri-Tunis (Téléphone: 71 786 001/71 787 755)

La présidente de la municipalité de Tunis